

COMPTE-RENDU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 NOVEMBRE A 20H00.

L'an deux mil VINGT ET UN le 24 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 19/11/2021, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.

Présents : Mathieu ANTOINE, Jean-Pierre IMBERT, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Delphine MATHIEU, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Hervé GOUILLON, Charlotte POUDEROUX, Florian COLLEY
Secrétaire de séance : Sébastien PINZETTA

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 1er Octobre 2021 a été validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire retire la délibération n°2 qui n'a pas lieu d'être.

DISCUSSIONS ET INFORMATIONS

- Ouverture/fermeture de la Maison du Soleil (MDS) :

La MDS ne sera pas ouverte toute la saison, mais pour les scolaires et les groupes. Le sujet sera aussi abordé avec la commission scientifique. **Jean-Pierre IMBERT** demande qui va payer pour les sorties astro-raquette ? **Mathieu ANTOINE** indique que tout n'est pas encore défini, mais les soirées ne se feront que s'il y a 5 ou 6 personnes minimum, à 22€ par personne. Ce n'est plus la même prestation qu'avec Festi St-Véran. Il n'y a donc plus besoin d'un moniteur ESF, comme le demandait **Jean-Pierre IMBERT**. Ce sera sur le même modèle que les sorties de cet été 2021. **Delphine MATHIEU** demande si une ouverture est prévue pour les vacances de Février pour le public ? **Mathieu ANTOINE** indique que non car payer un salarié coûte plus que les recettes générées par les visites. Actuellement, les réponses sont faites pour les demandes de groupes, de scolaires, de soirées. **Delphine MATHIEU** pense que cette fermeture pendant les 4 semaines de Février est dommage et représente une perte, d'autant qu'il s'agirait d'engager quelqu'un à l'année comme avant, et pas seulement pour un mois, car il y a besoin d'un suivi au quotidien (mail, téléphone), d'une vision d'une saison sur l'autre. **Mathieu ANTOINE** pense qu'il est préférable de se concentrer sur l'offre scolaire, diversifier les types de prestations pour recréer une dynamique. L'hiver n'a jamais été une saison fructueuse pour la MDS. **Jean-Pierre IMBERT** demande qui serait l'animateur ? Sans doute l'un des animateurs actuellement à l'Observatoire.

- Présentation du dossier signalétique village :

En lien avec le Parc Naturel Régional du Queyras. **Mathieu ANTOINE** et **Charlotte POUDEROUX** s'occupent déjà du dossier, mais il faudrait un autre conseiller. Un bureau d'étude est nécessaire, avec un coût de 23 000€ pour l'ensemble du Queyras. **Mathieu ANTOINE** présente un diaporama avec les propositions de nouveaux panneaux d'informations. **Jean-Pierre IMBERT** s'interroge sur le choix de remplacer des panneaux en bois par du « plastique ». **Mathieu ANTOINE** précise que les panneaux de signalisation routière sont forcément rétro réfléchissants donc avec des matériaux spéciaux. Pour la signalisation piétonne, il est possible de choisir du bois mais cela implique un entretien nécessaire, donc à discuter. **Hervé GOUILLON** demande si les panneaux bois actuels dits « non réglementaires » sont interdits ? **Mathieu ANTOINE** précise que sur le règlement actuel, ils ne sont pas conseillés. Les panneaux actuels sont souvent imposants, avec des polices et couleurs d'écritures parfois différents. Ils pourraient être réduits et de ce fait plus informatifs. Les panneaux à l'entrée du village sont devenus illisibles car il y a trop d'informations

mélangées. **Delphine MATHIEU** précise que le gros panneau en bas à l'entrée de St-Véran a été refait il n'y a pas si longtemps dans le but justement d'enlever tous les panneaux en bois rajoutés autour par chacun. Il est important de mettre les mêmes informations à chaque entrée de village. **Hervé GOUILLON** demande si le bureau d'étude prend en compte le numérique, la géolocalisation ? Pour l'instant, ils restent sur le fondamental, le visuel et l'information.

- **Projet modernisation éclairage public SIGDEP :**

Jean-Pierre IMBERT fait un résumé de son rendez-vous avec le SIGDEP le matin même sur ce projet de modernisation. **Hervé GOUILLON** demande s'il existe un système qui mesure l'éclairage naturel pour éviter par exemple d'éclairer les soirs de pleine lune l'hiver etc.

Jean-Pierre IMBERT informe que non mais le système LED prévu est plus facilement gérable. Toutefois, cela implique de tout changer. Il y a environ 110 points lumineux sur la commune. L'idée serait de mettre des lanternes plus petites que celles actuelles mais sans vitre : le but est de n'éclairer que le sol, en les écartant un peu des façades. Il n'y a pas de commune pilote, c'est un programme pour toutes les communes du Guillestrois-Queyras et de l'Argentière.

Mathieu ANTOINE insiste sur la nécessité de ce programme dont le but est de consommer moins, bien diriger la lumière, et réduire la pollution lumineuse pour l'observation. A voir après ce qui restera à charge à payer. L'extinction nocturne sera aussi en discussion, en fonction des différents critères à prendre en compte. **Hervé GOUILLON** demande si on a une idée du coût d'électricité-éclairage de la commune ? Autour de 9000€/an (interventions, consommation, frais etc.) Un catalogue doit être envoyé par le SIGDEP pour pouvoir faire un choix sur les types de lanternes.

- **Présentation du RPQS déchets de la Communauté de communes Guillestrois-Queyras :**

Présentation du rapport envoyé en annexe aux conseillers municipaux.

Mathieu ANTOINE rappelle que des doubles tambours ont été installés, qui impliquent l'utilisation de sacs de 30L maximum. Les déchets sont un enjeu important, notamment sur les zones d'enfouissements gérés par Véolia. Un nouvel appel d'offre est prévu et leurs prix risquent de doubler. Il est donc important de faire un tri. Pour rappel, il y a maintenant 3 composteurs sur le village, des colonnes à carton, des conteneurs emballages, verres etc. **Frédérique MARROU** demande si une progression positive du tri a été notée, sur la commune et même le Queyras ? **Mathieu ANTOINE** indique qu'il n'a pas d'éléments chiffrés pour le moment, mais tout ce qui peut être trié et ne l'était pas jusqu'à maintenant représente 30 % des déchets. L'évolution des bonnes pratiques est plutôt positive. Le syndicat mixte du SMITONGA fait pas mal d'animations de sensibilisation comme cet été sur le marché. **Hervé GOUILLON** pense qu'il peut être important de se « focaliser » notamment sur les vacanciers qui, ici, ne trient pas ou peu. **Florian COLLEY** demande s'il est possible de rajouter une colonne à carton vers Costebelle car celle du bas du village est très vite pleine. Les professionnels vers ces quartiers sont nombreux et doivent prendre la voiture pour jeter leurs cartons, ce qui n'est pas écologique du coup. **Mathieu ANTOINE** précise qu'une proposition a été faite pour en mettre une en face du temple, mais il y a problème foncier à résoudre avant. D'autres colonnes à carton supplémentaires seront à rajouter au niveau du Chalet Routier.

- **Compte-rendu de la commission vie locale, vie sociale et fleurissement :**

Frédérique MARROU fait un bilan du fleurissement avec un très grand remerciement à **Jeanine CHARDAN**. Quelques conclusions rapides émanant de la commission : il y a des problèmes d'arrosage, malgré l'aide des habitants, d'entretien des bacs et petits jardins, et de fauchage de certains terrains privés. Il faudrait plus de précisions pour les systèmes de corvées mais cela reste une très bonne idée. Un colombarium et/ou un jardin du souvenir sont demandés car il y a un problème de place au cimetière. Le terrain de pétanque est à remettre en état (corvée ?). La piste de luge à Beauregard sera damée et sécurisée, **Florian COLLEY** voit avec la Communauté de communes. Il y a toujours un problème de logements : il faudrait davantage inciter à louer à l'année. Idée que les professionnels du village puissent acheter, ensemble, un logement.

Incendie : besoin de matériel pour une utilisation rapide, un tuyau et une clé pour chaque borne ?

Demande que les commissions soient davantage prises en compte dans leurs idées.

Sébastien PINZETTA rappelle que tout le débat ne peut pas être refait pendant le conseil municipal, mais il est important qu'il y ait un suivi des commissions après au niveau du conseil, sinon elles ne sont pas utiles. **Florian COLLEY** propose de faire un bilan des commissions pendant le conseil, demander l'avis au conseil puis pouvoir le retravailler ensuite en commission.

Delphine MATHIEU insiste sur la problématique du cimetière qui devient urgente, manque de place, besoin de trouver un terrain, faire un nouveau cimetière avec un colombarium car la situation devient catastrophique, d'après elle.

Mathieu ANTOINE rappelle que le conseil peut avoir des réponses mais pas sur tout. Il est important que le travail continue en commission. Pour les questions précises (incendie par exemple), une deuxième demande va être faite auprès de **Marcel CANNAT**, pour des tuyaux facilement accessibles. Rappel du plan local communal de sauvegarde, document qui permet de mettre clairement les choses à faire en cas d'incendie, avalanche. Concernant le cimetière, les pratiques de rotation (environ 30ans) sont anciennes. Un jardin du souvenir serait possible et assez rapide. S'il faut penser trouver un autre cimetière, il est possible d'y travailler, est-ce vraiment la bonne solution ? **Jean-Pierre IMBERT** demande de prêter attention à la réglementation (registre obligatoire, où sont les cendres, numérotation etc.).

Hervé GOUILLON pense que tous les sujets abordés en commission ne sont pas abordables en conseil. Il faudrait plutôt penser à des réunions d'équipes pour pouvoir avancer.

Mathieu ANTOINE propose soit une multiplication des conseils, soit plus de travail en commissions en amont. Les choses peuvent être approfondies en commission (recherche, contact etc.). **Frédérique MARROU** indique que les gens qui ne sont pas au conseil ont l'impression de ne pas être entendu, qu'il ne « se passe rien ».

DELIBERATIONS

1- AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'ACTE D'ENGAGEMENT – SUBVENTION MAISON COMMUNALE AU TITRE DU FRAT 2021

Afin de demander la subvention du FRAT il convient que le maire soit autorisé à signer l'acte d'engagement afin de respecter les critères de la Région (énergie, plan climat etc.). **Vote POUR à l'unanimité.**

2- Retirée

3- DELIBERATION MODIFICATIVE – TRANSFERT DE CREDIT DE L'OPERATION 30 ACHAT VEHICULE SUR L'OPERATION 93 MAISON COLLECTIVE

L'opération « Maison collective » avait été alimentée à 275 000€ en dépenses lors du budget. La facture BOREY (litige Observatoire) a été payée, au cours de l'année, sur l'opération de la maison collective, retombant ainsi à 253 328€. Afin que l'opération « maison collective » soit alimentée à 290 000€ en dépenses, il convient de basculer des crédits de l'opération du chargeur sur l'opération de la maison, via une écriture comptable. **Jean-Pierre IMBERT** fait remarquer que si en Janvier, le chargeur devait être commandé, les sous ne seraient plus sur l'opération. **Mathieu ANTOINE** rappelle que pour l'achat du chargeur, pour le moment il n'y a eu aucun financement : le Département va modifier pour que l'on puisse faire une demande de financement plus importante. Pour la Région, c'est seulement par le biais du contrat montagne, qui se fait en début d'année. Donc dans tous les cas, les subventions pour le chargeur ne seront pas avant le printemps 2022. **Vote 8 voix POUR, 1 voix CONTRE (Delphine MATHIEU), 1 ABSTENTION (Jean-Pierre IMBERT).**

4- AUTORISATION AU MAIRE A CONTRACTER UN EMPRUNT DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION FONCIERE DE LA MAISON AB476

Mathieu ANTOINE propose de contracter deux emprunts : 1- Un crédit relais sur deux ans de 203 000€ pour payer la maison en attente du versement des subventions. Pour rappel, l'ETAT a déjà attribué 87 000€ au titre de la DETR. Le financement de la Région est en cours. 2- Un emprunt de 87000€ qui correspond à peu près à l'auto-financement de la commune. **Mathieu ANTOINE** propose de le faire sur 10ans, pour ne pas trop handicaper l'équipe suivante, d'autant que le taux est moins important. **Delphine MATHIEU** demande où en sont les subventions ? La DETR a été attribuée. La Région est en cours via le FRAT, possiblement bonifié (40 ou 50 % au lieu de 30%), ou bien le Frat à 30% complété par le Contrat Parc. Mais il n'y a en effet aucune certitude pour l'instant. **Jean-Pierre IMBERT** pense que l'auto-financement de la commune sera supérieur à 87000€, il est d'ailleurs déjà supérieur à ce qui avait été annoncé lors du plan de financement de la première délibération, qui prévoyait un auto-financement à 58 000€. Or, le Département a répondu non. L'Etat a attribué pour 30 % et non pas 40 % comme cela avait été indiqué dans le plan de financement de la commune. La Région n'est pas encore arrivée. Sans compter les frais à prévoir. Aucune subvention n'a été attribuée pour le chargeur, s'il tombe en panne, la commune est très embêtée. Le dossier du presbytère n'avance pas. Les subventions pour cette maison communale n'arrivent que partiellement. Attention, pour **Jean-Pierre IMBERT**, de ne pas pénaliser la commune. **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il s'agit aussi du travail du maire, de recombinaison des financements, de prévoir des modifications en cours de route. Il rencontre les financeurs, et ce projet les séduit. Les financements peuvent être longs, en fonction des dossiers. Concernant le chargeur, il a fallu retravailler avec les élus départementaux et régionaux pour arriver à un taux de financement acceptable pour la commune. **Frédérique MARROU** rappelle que ce débat financier a déjà eu lieu. Cette maison est une opportunité qu'il faut saisir. Le projet autour de la maison va se dessiner petit à petit. **Delphine MATHIEU** est également très inquiète pour les finances de la commune au vu de ces montants annoncés et des prêts que la commune a déjà, des dépenses qui vont venir et que l'on ne prévoit pas encore. Echanges houleux entre **Mathieu ANTOINE** et **Delphine MATHIEU**, qui trouve ne pas être assez informée des décisions prises en mairie, et relate une rigueur douteuse à son sens, notamment pour les finances de la commune. **Mathieu ANTOINE** rappelle que des emprunts ont été contractés par l'ancienne municipalité, et que cette même équipe a également vendu des biens qui appartenaient à la commune, alors que le patrimoine communal est important à conserver, notamment pour la revitalisation. En matière de gestion, il ne pense pas avoir de leçons à recevoir, pour exemple d'amélioration des recettes de fonctionnement, tels l'augmentation des tarifs de parking que **Delphine MATHIEU** n'a pas voté ou encore les réparations des fuites sur le réseau d'eau. **Vote 8 voix POUR et 2 voix CONTRE (Jean-Pierre IMBERT et Delphine MATHIEU).**

5- DELIBERATION MODIFICATIVE – TRANSFERT DE CREDIT DE L'OPERATION 30 ACHAT VEHICULE SUR L'OPERATION 63 PLU

Dans le cadre de la révision du PLU, il apparaît opportun de travailler sur la création d'un PVAP (Périmètre de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine), document qui devient également obligatoire. Il s'agit d'améliorer le règlement existant de l'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine). Un bureau d'étude a été sélectionné à la suite d'un marché. L'étude reviendrait à 27 000€, avec un financement de 15 000€ de la DRAC. Pour cela, il convient d'alimenter l'opération PLU, en prenant les sous, à hauteur de 21 000€ sur l'opération du chargeur. **Vote 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Jean-Pierre IMBERT et Delphine MATHIEU).**

6- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION DU PVAP DE LA COMMUNE AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) PACA

Comme indiqué précédemment, une demande de subvention est faite auprès de la DRAC afin d'amortir les coûts de l'étude liée à la création d'un PVAP, à hauteur de 65%. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- APPROBATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGE (CLECT) du 20/09/2021

Dans le cadre de la compétence mobilité, la navette de Clausis est passée comme compétence de la Communauté de communes Guillestrois-Queyras (CCGQ), et non plus de la commune. Ainsi, la CCGQ règle toutes les factures directement, et récupère les recettes. Le déficit doit être pris en compte dans le calcul de l'attribution de compensation. Jusqu'à maintenant, la commune versait 927,12€/mois à la CCGQ. Cette mensualité passe désormais à 1 534.02€. La CCGQ souhaite prendre l'avis de la commune sur les questions de fréquence, itinéraire, période. **Hervé GOUILLON** pense que Juillet Août sont nécessaires mais pas évident pour Septembre et Juin ? **Mathieu ANTOINE** rappelle qu'il y a beaucoup de monde du 1^{er} au 15 Septembre, mais aussi en Juin, donc beaucoup de voitures sur la route de Clausis. Ce sera discuté de nouveau. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LA GARDERIE LOU PITCHOUNET

Delphine MATHIEU, président de l'association, sort de la salle.

Chaque année, cette convention est proposée afin que les locaux de la commune soient mis à disposition été et hiver pour la garderie. Il est proposé de prendre la convention pour 3ans, plutôt que chaque année. **Vote POUR à l'unanimité (9).**

9- APPLICATION DU REGIME FORESTIER - MONTBARDON

Il s'agit là d'une mise à jour officielle des biens de la commune sur la commune de Château-Ville-Vieille, dans la forêt de Montbardon. Nécessaire afin de pouvoir utiliser les arbres qui sont à la commune mais sur des terres qui ne sont pas à la commune. Le total des parcelles est plus important que celui des parcelles de la forêt de SAINT-VERAN. **Vote POUR à l'unanimité.**

10 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Indemnités de gardiennage de 500€ pour **Joseph BRUNET** pour le gardiennage de l'église. **Vote POUR à l'unanimité.**

Questions diverses :

- Le chant du coq est en préparation, pour une sortie prévue avant les vacances de Noël.
- **Jean-Pierre IMBERT** demande où en est la convention entre la commune et la régie pour les locaux au pied des pistes ? **Frédérique MARROU** répond qu'il y avait pas mal d'absence au printemps, puis changement de directeur. Aucune convention n'a été trouvée. Voir avec les autres communes comment elles fonctionnent ? **Jean-Pierre IMBERT** trouve cela dommage car le hall est complètement libre l'été et pourrait être utilisé.
- **Sébastien PINZETTA** prévoit l'AG de l'AFP avant la fin d'année (Samedi 18 Décembre à 14h à la salle polyvalente)
- **Jean-Pierre IMBERT** souhaite aborder le déneigement. Actuellement **Cédric DROUARD** est arrivé, mais nouveau. **Alexandre BERGE** termine son contrat. Il y a eu la candidature de **René IMBERT** pour un temps partiel et essentiellement du déneigement.

- L'expertise judiciaire pour la toiture de l'Observatoire a rendu son rapport. Les responsabilités du maître d'œuvre et du concepteur ont été signalées. L'expert a considéré qu'il fallait refaire la toiture entièrement, pour un coût d'environ 185 000 euros ; somme qui s'ajoute aux différentes avances de la commune (expertises, travaux provisoires pour environ 45 000 euros).

Il faut attendre le jugement pour savoir comment cela va être réglé. Dans le meilleur des cas, les travaux auront lieu en septembre 2022.

CLOTURE DE SEANCE 22h30